



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 14
Délégués Excusés : 7	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 12 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 septembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ Pouvoir de Paul CARRERE) – Nathalie MOMEN (+ pouvoir d'Anaïs CADIS) - Isabelle CANTEGREIL (+pouvoir de Claude LABORDE) — Daniel BIREMONT - Christelle GUILHEMSAN – Roxanne OLIVIER –Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) – Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Frédéric PRADERE) – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Claude LABORDE a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT
Anaïs CADIS a donné pouvoir à Nathalie MOMEN

Excusés : Claude LABORDE – Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Rose Marie ABRAHAM – Frédéric PRADERE – Hélène COUSSEAU - Yannick VILLATORO –

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 105 /2024

Objet : Attribution d'une subvention pour la rénovation du cinéma de Morcenx-la-Nouvelle



N° 105 /2024

Objet : Attribution d'une subvention pour la rénovation du cinéma de Morcenx-la-Nouvelle

La Commune de Morcenx-la-Nouvelle possède un cinéma qui fonctionne depuis de nombreuses années grâce à l'association CINELOISIRS. La dernière rénovation de ce lieu historique, classé Art et Essai date de 1998.

Après la réalisation de travaux d'accessibilité, il convient aujourd'hui de rafraîchir et de moderniser le cinéma. Le projet consiste à changer l'intégralité des sièges, en installant 127 fauteuils au parterre, 12 banquettes et 47 fauteuils au balcon, la réfection des sols, à l'acquisition d'une chaîne sonore et d'un écran. Le coût total a été estimé à hauteur de 83 616 € HT.

En raison de rayonnement communautaire du cinéma, la commune de Morcenx-la-Nouvelle sollicite la Communauté de Communes du Pays Morcenais pour une participation au financement du projet à hauteur de 2 000 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer à hauteur de ce montant au projet de rénovation du cinéma.

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité

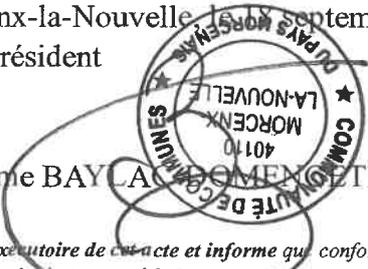
DECIDE l'attribution d'une subvention à la commune de Morcenx-la-Nouvelle pour la rénovation du cinéma de Morcenx-la-Nouvelle à hauteur de 2 000 €

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant le paiement de ces subventions.

DIT que ces écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2024.


Le secrétaire de séance
Roxanne OLIVIER

Morcenx-la-Nouvelle, le 16 septembre 2024
Le Président

Jérôme BAYLAC  MENETROY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu, conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>